



### LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE ARNOULD

• **Intégrer au plus tôt le management de l'environnement dans les sites industriels**

Arnould prend en compte la protection de l'environnement lors de la fabrication de ses produits. Ainsi, tous les sites sont certifiés ISO 14001 ou engagés dans une démarche de managment environnemental.

• **Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits**

Un produit agit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. Fort de ce constat, Arnould s'engage à minimiser l'impact environnemental de ses produits et à fournir à ses clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie,...)

• **Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement**

Arnould propose à ses clients des solutions pour diminuer l'impact énergétique et environnemental des bâtiments tertiaires, résidentiels et industriels : des solutions pour consommer mieux et au juste besoin.



### PRODUIT DE RÉFÉRENCE

<b>Fonction</b>	Loger et protéger le câblage sur 1 mètre pendant une durée d'usage de 20 ans. Le système de conduit rigide IRL 3321 de section 74 mm <sup>2</sup> comporte le profilé et les accessoires représentatifs d'un usage standard.
<b>Produit de Référence</b>	 <p>Réf. 07120 - 06042 - 031371 Système IRL 3321 Ø20 Tulipé gris.</p>

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



### PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

<p><b>Références</b></p> <p>L'ensemble des références produits de la gamme IRL 3321 (Ø16 à Ø63 toutes couleurs confondues) présentes aux différents catalogues - liste disponible sur demande auprès du service client.</p>
---



### MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Il n'inclut pas de substance visée par la directive RoHS (2002/95/CE et sa révision 2011/65/CE). Il ne contient aucune des 138 substances de la liste candidate du règlement REACH au 19/12/2012.

<b>Masse totale du Produit de Référence</b>	<b>60 g</b> (emballage unitaire compris)				
<b>Plastiques en % de la masse</b>	<b>Métaux en % de la masse</b>		<b>Autres en % de la masse</b>		
PP	<b>96,7 %</b>				
PE	<b>2,3 %</b>				
				<b>Emballage en % de la masse</b>	
				PE	<b>0,8 %</b>
				PP	<b>0,2 %</b>
<b>Total plastiques</b>	<b>99,0 %</b>	<b>Total métaux</b>	<b>0,0 %</b>	<b>Total autres et emballage</b>	<b>1,0 %</b>

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 0 % en masse.



### FABRICATION

Le Produit de Référence est issu de sites ayant reçus la certification ISO14001.



### DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de centres de logistique implantés pour optimiser les transports. Ainsi le Produit de Référence est transporté sur une distance moyenne de 566 km, essentiellement par route, représentative d'une commercialisation en France.

Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/CE relative aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638. En fin de vie leur taux de recyclabilité est de 100 % (en % de la masse de l'emballage).



### INSTALLATION

Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.



### UTILISATION

#### Entretien et maintenance :

sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.

#### Consommable :

pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit.



### ■ FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception par les équipes de développement. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation.

• **Le taux de recyclabilité :**

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 95 %.

Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière en fin de vie des produits électriques et électroniques.

Répartition en :

- matériaux plastiques (hors emballage) : 94 %
- matériaux métalliques (hors emballage) : 0 %
- matériaux autres (hors emballage) : 0 %
- emballage (tout type de matériaux) : 1 %



### ■ IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, conforme à la NF C 15-100 et normes produits associées.

Les éléments de modélisation suivant ont été pris en compte :

<b>Fabrication</b>	Emballage unitaire pris en compte. Conformément aux règles du programme «PEP ecopassport» l'ensemble des transports nécessaires à la réalisation du Produit de Référence, y compris ses matériaux et composants, ont été pris en compte.
<b>Distribution</b>	Transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une livraison moyenne sur la zone de commercialisation.
<b>Installation</b>	Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.
<b>Utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.</li> <li>• Pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit.</li> <li>• Catégorie de produit : conduit rigide.</li> <li>• Scénario d'utilisation : aucune consommation d'énergie pendant la durée d'utilisation de 20 ans. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale.</li> <li>• Modèle énergétique : FRANCE ; Electricity Mix ; AC ; consumption mix, at consumer ; 230 V - 2002.</li> </ul>
<b>Fin de vie</b>	Compte-tenu des données disponibles à la date de création du document, et conformément aux exigences du programme « PEP ecopassport », un transport routier de 1 000 km du Produit de Référence en fin de vie vers un site de traitement a été pris en compte.
<b>Logiciel utilisé</b>	EIME V5 et sa base de données Database version : Legrand_2012_10_31_version_3, issue de la base CODDE-2012-07



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (suite)

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie		
<b>Indicateurs obligatoires</b>	Participation à l'effet de serre	1,97E+02	g~CO <sub>2</sub> eq.	1,88E+02	96 %	4,05E+00	2 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	4,59E+00	2 %
	Destruction de la couche d'ozone	1,81E-05	g~CFC-11 eq.	1,20E-05	66 %	2,86E-06	16 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	3,26E-06	18 %
	Eutrophisation de l'eau	9,77E-03	g~PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> eq.	9,63E-03	99 %	6,73E-05	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	7,66E-05	< 1 %
	Formation d'ozone photochimique	1,26E-01	g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub> eq.	1,18E-01	94 %	3,51E-03	3 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	3,99E-03	3 %
	Acidification de l'air	2,31E-02	g~H+ eq.	2,20E-02	95 %	5,15E-04	2 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	6,08E-04	3 %
	Énergie totale consommée	5,54E+00	MJ	5,44E+00	98 %	5,11E-02	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	5,82E-02	1 %
	Consommation d'eau	1,40E+01	dm <sup>3</sup>	1,40E+01	100 %	4,85E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	5,52E-03	< 1 %
<b>Indicateurs optionnels</b>	Épuisement des ressources naturelles	1,17E-14	année <sup>-1</sup>	1,17E-14	100 %	6,97E-20	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	7,93E-20	< 1 %
	Toxicité de l'air	3,05E+04	m <sup>3</sup>	2,88E+04	95 %	7,62E+02	2 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	9,00E+02	3 %
	Toxicité de l'eau	3,09E-02	m <sup>3</sup>	2,97E-02	96 %	5,64E-04	2 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	6,41E-04	2 %
	Production de déchets dangereux	1,35E-03	kg	1,35E-03	100 %	1,51E-06	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	1,71E-06	< 1 %

Les impacts environnementaux du Produit de Référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (suite)

Les impacts environnementaux du Produit de Référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène. L'impact environnemental d'un produit autre que le produit de référence peut être calculé en multipliant les valeurs des indicateurs environnementaux par le facteur correspondant (voir tableau ci-dessous).

Désignation	Coef à appliquer aux indicateurs, à chaque étape du cycle de vie ou au total cycle de vie
Système IRL 3321 Ø16	0,74
<b>Système IRL 3321 Ø20</b>	<b>1,00</b>
Système IRL 3321 Ø25	1,34
Système IRL 3321 Ø32	1,98
Système IRL 3321 Ø40	2,79
Système IRL 3321 Ø50	3,89
Système IRL 3321 Ø63	5,64

Les valeurs de ces impacts sont valides pour le cadre précisé dans ce document. Elles ne peuvent être utilisées directement pour établir le bilan environnemental de l'installation.

N°enregistrement : LGRP-2015-241-V1-FR	Règles de rédaction : PCR : PEP-PCR-ed 2.1-FR-2012 12 11 complété par le PSR : PSR0003-ed1-FR-20120202
N° d'habilitation du vérificateur : VH23	Information programme : <a href="http://www.pep-ecopassport.org">www.pep-ecopassport.org</a>
Date d'édition : 10-2015	Durée de validité : 4 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2006 Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/>	
Conforme à la norme ISO 14025 : 2006 déclarations environnementales de type III	
La revue critique du PCR a été conduite par un panel d'experts présidé par J.Chevalier (CSTB)	
Les éléments du présent PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	

